

EP de MIMIZAN travaux de confortement des berges du courant et concession d'utilisation du DPM.

Monsieur le commissaire enquêteur,

J'ai pris connaissance du projet de confortement des berges du Courant et je vous adresse quelques remarques :

- Je m'interroge dans l'étude de certains points avancés comme le déplacement de sable constaté sans jamais analyser les causes historiques qui amènent à ces constats. D'une façon générale il n'y a pas d'étude d'impacts à moyen et court termes ainsi que de projections financières associées. Toutes les initiatives successives prises dans le passé au niveau de l'embouchure du courant et du bétonnage des berges en amont du pont ont conduit au bouleversement des équilibres naturels, modifier la nature du flux montant de l'eau impactant en amont l'équilibre des berges du courant mais a permis étonnamment de réaliser sur la rive droite (ancien quartier des pêcheurs) du courant des programmes immobiliers.
- Dans le projet il est mentionné la demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées et de leurs habitats.....En effet cette zone du courant est en zone littorale, Natura 2000, dans laquelle on relève un grand nombre d'espèces protégées.
Pourquoi une telle dérogation alors que l'on sait que la municipalité précédente avait lancé un vaste programme immobilier sur la zone du parc d'hiver actuellement boisée et qui se heurtait à ces protections environnementales. Disons-le clairement une telle dérogation est la porte ouverte à de futures initiatives qui ne pourraient que mettre en péril et accroître la fragilité des équilibres environnementaux actuels. Dans le passé des actions peu coûteuses par renforcement de sable sur les berges de la rive droite ont permis de maintenir depuis plusieurs décennies un équilibre naturel. Alors pourquoi un tel Cheval de Troie ?
- Enfin je fais remarquer que le contexte sociétal national et mondial est à la prise de conscience d'une politique de la ville plus orientée vers le respect des équilibres environnementaux. Alors je trouverais pertinent pour une fois qu'une étude digne de ce nom indépendante puisse appréhender les enjeux dans toutes leur complétude que ce soit environnementale, financière, temporelle (moyen et long termes) et les impacts des scénarios possibles.

Je vous remercie, Monsieur le Commissaire Enquêteur, de l'attention que vous porterez à mes remarques et vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Mimizan le 20 Août 2020

Didier Visade – propriétaire dans la zone du Parc d'Hiver